

Guide 2B

Rapport d'Etude Collective de Cas (RECC)

Réalisation	Objectif	Format
Collective. Accompagnée par un(e) référent(e) de la direction « métiers » concernée	Guide sur le rapport d'étude collective de cas à destination des Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs.	RECC = entre 20 et 25 pages maximum hors annexes

Extrait de la [note de service du 21/07/2022](#) – Cadre général (chapitre IV-B)

« Le rapport d'étude collective de cas (RECC) concerne les CTPS. Il s'agit d'un travail collectif portant sur des thématiques proposées par les CTPS et validées par les directions « métiers » concernées (DJEPVA et DS), l'Igésr-RT et l'opérateur national de formation. Les groupes constitués à cet effet bénéficient de la marge d'autonomie nécessaire à l'avancée de leurs travaux. Un référent peut être désigné par les directions d'administration centrale pour chacun des groupes.

Les travaux des différents groupes sont présentés au cours d'un temps de restitution, présidé par un Igésr-RT, auquel participent les représentants des directions de l'administration centrale, l'opérateur national de formation et toute personne jugée utile par le président du jury. Un support est adressé par l'agent en formation aux différents responsables (directeur de stage, Igésr-RT, directions métiers) au moins quinze jours avant la date de la restitution planifiée en fin d'année de formation. »

*Dénommé maintenant IGÉSR FPS : inspecteur général en charge du suivi des agents inscrits à la formation professionnelle statutaire.

Organisation générale

Les sujets des RECC doivent être en lien avec les thématiques, politiques publiques, dispositifs figurant dans la Directive Nationale d'Orientation (DNO).

Les groupes constitués doivent s'organiser pour prendre les dispositions nécessaires au recueil des données qui permettront l'élaboration du document final. Ils bénéficient de la marge d'autonomie nécessaire à l'avancée de leurs travaux.

Dans ce cadre, les CTPS bénéficient d'une enveloppe d'un montant maximal de 1 500 € par groupe pour leurs déplacements (frais de mission). L'opérateur de formation contrôle la pertinence des déplacements proposés par les CTPS dans ce cadre et établit les ordres de mission. Le remboursement se fait sur la base de justificatifs. La forme du document final présenté et le support choisi (document écrit, support numérique) sont à l'appréciation de l'agent en formation qui doit cependant recueillir l'accord préalable de l'Inspecteur/trice général(e) (IGESR), président(e) de la commission d'évaluation de la formation.

Objectifs

Au regard de l'expertise des cadres CTPS en formation, ces productions sont susceptibles d'alimenter par la suite les processus de mise en œuvre des orientations politiques des ministères.

L'intérêt de ce travail réside en un partage de l'expertise et de l'expérience des membres du collectif au service des politiques publiques dans le champ des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Les acteurs

Le référent métier issu des directions d'administration centrale a un rôle clef dans l'accompagnement du collectif : il est le seul destinataire du rapport intermédiaire, pour relecture et suggestions. Il revient à la DAC dont il fait partie de donner officiellement son aval sur une potentielle communication externe des travaux issus du RECC.

L'IGESR référent a en charge la validation finale du thème du RECC et celle de la formulation du sujet, conjointement avec la DAC métier concernée. Il préside une ou deux réunions au commencement des travaux, afin d'orienter et de conseiller le collectif. Il préside la commission de restitution.

LES ÉTAPES DU RECC

Le calendrier précis des étapes est disponible dans le dossier de formation.

Étapes	Périodes
Présentation des attendus du RECC et des travaux réalisés les années précédentes dans le cadre du RECC. Première constitution des groupes : stratégies de fonctionnement et organisation des groupes. Premier temps de travail sur le choix des thématiques :	Lors du séminaire d'accueil au CREPS de Poitiers
Transmission des thématiques pour une demande d'avis préliminaire à l'IGESR et aux DAC	Mi-septembre de l'année N
Regroupement RECC #1 Formalisation des sujets. Intervention sur la conduite du changement. Elaboration collective d'un rétroplanning. Conférence sur la méthode prospective	Fin septembre de l'année N
Transmission des sujets aux directions métiers et à l'IGESR	Avant le 30 septembre de l'année N
Validation par les directions métiers et l'IGESR des sujets dans leurs intitulés définitifs respectifs. Désignation, pour chaque sujet, d'un membre de l'IGESR (1) et d'un référent thématique d'une des directions métiers. Transmission de ces données à l'opérateur de formation	Avant la mi-octobre de l'année N
Regroupement RECC #2	Fin janvier-début février l'année N+1
Regroupement RECC #3	Courant mars de l'année N+1
Proposition du nom d'un expert par groupe pour participation au temps de restitution – Validation par l'IGESR	Avant le 30 avril de l'année N+1
Etablissement des convocations pour les restitutions par l'opérateur de formation	Au plus tard le 30 avril de l'année N+1
Transmission, par chaque groupe, du support écrit, au directeur de stage, à l'IGESR, aux directions métiers et à l'opérateur de formation	Au plus tard le 15 mai de l'année N+1
Présentation de leurs travaux respectifs par les groupes à l'ensemble des corps en formation. Oral Blanc	Lors du séminaire de clôture au CREPS de Poitiers
Restitutions des travaux menés par les différents groupes (2)	1 ^{er} semaine de juin de l'année N+1 (<i>la restitution doit intervenir avant la CEF</i>)
Tenue des commissions d'évaluation de la formation (CEF) – le support écrit du RECC est intégré aux documents produits dans ce cadre	Avant le 15 juin de l'année N+1
Transmission du compte-rendu de la commission à la DGRH	Au plus tard le 15 juin de l'année N+1

(1) Il s'agit de l'IGESR qui présidera la commission de restitution.

(2) Après les restitutions, la DS et la DJEPVA font part de leurs décisions respectives en matière de publication éventuelle des travaux présentés par les CTPS.

ÉVALUATION DU RECC

Le RECC fait l'objet de deux évaluations portant respectivement sur le rapport écrit et sur la présentation orale. Le document est à communiquer au plus tard 15 jours avant la restitution des RECC qui se déroule durant la 1^{er} semaine de juin de l'année N+1.

1. Grille de lecture du rapport écrit

Les CTPS en formation rendent un support écrit de 20 à 25 pages, hors annexes.

Une évaluation sur la forme :

- Communication du rapport dans les délais impartis (Si oui, forme du document)
- Présentation et composition du rapport
 - Fiches de synthèse
 - Fiches de préconisations
 - Liste des auditions
 - Description de la démarche adoptée et de la méthodologie utilisée
 - Sources/références, annexes

Une évaluation sur le fond :

- Appropriation de la thématique
 - Traitement du sujet approprié
 - Problématique correctement posée
 - Enjeux bien identifiés
 - Contextualisation satisfaisante
 - Présentation adaptée des responsables et acteurs concernés
 - Caractère pertinent des préconisations formulées
- Approche collective
 - Organisation du travail et répartition des rôles
 - Ingénierie/méthodologie de projet mise en place

2. Grille de lecture de la présentation orale

Les groupes présentent leurs travaux au cours d'un temps de restitution auquel participent obligatoirement les représentants des directions de l'administration centrale, l'Igésr, et l'opérateur de formation.

Le temps de restitution est d'une durée de 1h30 et il est organisé de la manière suivante :

- 30 minutes présentation par les CTPS ;
- 30 minutes de questions/réponses avec les participants ;
- 15 minutes de temps d'évaluation (hors la présence des CTPS) ;
- 15 minutes de retour sur les prestations à destination des CTPS.

Une évaluation sur la forme :

- Qualité de la restitution
 - Pertinence des supports de présentation
 - Adaptation de la répartition des interventions
 - Respect du délai impart
 - Qualité de l'expression orale
 - Capacité d'adaptation à l'auditoire

Une évaluation sur le fond :

- Appropriation de la thématique
 - Pertinence de la présentation
 - Capacité à synthétiser le travail
 - Capacité à resituer le sujet dans son contexte
 - Capacité à présenter des préconisations
 - Capacité de restitution des principaux enjeux et des conclusions du travail réalisé
- Approche collective
 - Valorisation/explicitation de la méthode de travail utilisée